

AVIS

Réf. :RUR.18.94.AV-Nature
Date d'approbation : 23/02/2018

Demande de dérogation émanant de Monsieur Pierre-Henry GOFFINET pour le compte des Services Provinciaux Techniques de la Province du Luxembourg concernant la mise à mort de castors à Hotton sur le ruisseau de la Naive

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	11/01/2018 – DNF/DN/JPB/sla//Sorties 2018 : 1281
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

Réuni le 2 février 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a décidé de reporter le dossier car jugé incomplet. Les compléments demandés ont été transmis au Secrétariat le 12 février 2018.

AVIS

Réuni ce 23 février 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée.

Cet avis se forge notamment sur le rapport du DNF attestant la dégradation des berges et le risque d'inondations de prairies, de routes et d'habitations. Le Pôle « Ruralité » Section « Nature » relève également dans ce rapport l'estimation élevée de l'ampleur des dommages, l'urgence en termes de risque et l'absence de solution de prévention.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »